

Le Code du Travail tué sur ordonnances !

Les 8 ordonnances machiavéliques de Macron Pour soumettre la loi aux patrons



Ne rien dire aux syndicats qui l'apprendront par la presse !

Macron, tout comme El khomri, préfère taire ses intentions aux représentants des salariés et laisse la presse assurer son service com' (Le Parisien - édition du 5 juin 2017) tout en se défendant d'être la source de ce document . Macron n'avait rien dit aux organisations syndicales le 23 mai dernier...La fourberie continue !

Ordonnance 1 : Négociation d'entreprise plus forte que la Loi !

Tous les thèmes renvoyés à la négociation d'entreprise. Le licenciement inscrit dans le contrat de travail. Contours du CDI et du CDD définis au niveau de l'entreprise !

Ordonnance 2 : Plafonnement des indemnités prudhomales !

C'est Macron 2 le retour. Il s'agit ici de plafonner les indemnités en cas de licenciement abusif pour permettre aux patrons de mieux les planifier à moindre coût !

Ordonnance 3 : Référendum d'entreprise !

Les salariés pourront être consultés à l'initiative de l'employeur pour les accords d'entreprises. Les syndicats sont contournés et les salariés voteront sous pression !

Ordonnance 4 : La fin des accords de branche !

En donnant la primauté aux accords d'entreprise sur tous les thèmes c'est s'affranchir de l'art. 24 de la loi Travail qui permettait de définir un ordre public conventionnel sur notamment 6 thèmes : C'en sera fini du rôle protecteur des branches !

Ordonnance 5 : Disparition par fusion des IRP !

Fusion des instances (CHSCT, DP, CE) en une seule ! C'est moins de moyens, moins d'élus, moins de démocratie pour conquérir de nouveaux droits pour les salariés !

Ordonnance 6 : Moyens du dialogue social ou syndicalisme de service !

Une fois que tout aura fusionné, et qu'il y aura moins de représentants il sera temps d'évoquer le renforcement des organisations syndicales ! Esbroufe !

Ordonnance 7 : Les salariés dans les conseils d'administration !

Inciter, c'est tout ! Un strapontin loin du pouvoir d'intervention proposé par la CGT.

Ordonnance 8 : Assurance chômage confisquée par l'Etat !

L'allocation universelle, c'est surtout la baisse des moyens pour l'indemnisation et le financement par un impôt (la CSG) qui est à craindre.



Tous en Lutte POUR un code du Travail du XXI^e siècle !

Nous devons imposer d'autre choix, l'avenir de nos enfants, de notre jeunesse n'est pas dans la précarité et la misère!

Toutes et tous concernés, public comme privé!